

Concertation préalable du 6 décembre 2021 au 28 janvier 2022

Permanences

Synthèse des échanges

INFORMATIONS PRATIQUES

- Les permanences se sont déroulées :
 - Le 13 décembre de 9h à 12h30 à Aubord - Salle en Mairie
 - Le 13 décembre de 13h30 à 17h à Générac - Salle en Mairie
 - Le 14 décembre de 9h à 12h30 à Milhaud - Salle en Mairie
- Étaient présents :
 - Pierre-Yves GUIHENEUF, Garant de la concertation relative au projet pénitentiaire de Nîmes (CNDP),
 - Claude COMBEMALE, Chef de bureau de la Préfecture du Gard,
 - Stéphane GAC, Directeur de Programme & Christophe LAMBERT, Chef de projet, Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- 10 personnes au total. La majorité des échanges se sont tenus à Générac.
- Les échanges ont été très cordiaux.

Ci-après sont synthétisés les échanges par thèmes abordés par les participants :

1- LE FUTUR ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE

Le choix du site

- **A la demande des participants, l'APIJ a rappelé l'historique des études qui ont conduit à retenir le site de Nîmes Sud.**

Le projet

- L'APIJ a rappelé l'organisation classique d'un établissement pénitentiaire. Elle a indiqué que l'emprise présentée dans le dossier de concertation est une emprise prévisionnelle. L'orientation du bâtiment, son positionnement, son accès principal... ne sont pas arrêtés et sont soumis à concertation.

- L'APIJ a indiqué que le constructeur n'a pas été désigné. Un appel d'offres sera lancé et le constructeur sous-traitera certains éléments des travaux aux petites entreprises du territoire.
- **Un participant s'est interrogé sur le fait que les délais affichés soient tenables.**
L'APIJ a indiqué que tout est mis en œuvre pour que ces délais soient tenus.
L'APIJ a rappelé que l'établissement ne crée pas de charges administratives nouvelles pour les communes.

Les nuisances liées à l'arrivée de ce nouvel établissement

- **La sécurité liée à l'arrivée de ce nouvel établissement et aux abords du bâtiment a été évoquée par les participants.**
- L'APIJ a indiqué qu'avant d'être mis en service, le bâtiment sera testé pendant 6 mois. On parle de marche à blanc. Les procédures de convois, la solidité du bâtiment, sa sécurité pour les détenus et pour les riverains sont éprouvées. Lorsque l'établissement est mis en service, il est opérationnel.
- Par ailleurs, l'APIJ a rappelé que ce type d'établissement existait déjà en ville et que bien que dans un contexte urbain plus dense, il n'y a pas de problème de sûreté ou de sécurité.
- L'APIJ a expliqué qu'en général, il était observé une augmentation du sentiment de sécurité dans les quartiers riverains des établissements, car les effectifs policiers y sont renforcés.
- **La question des nuisances sonores de l'établissement a été évoquée. Les participants craignent des courses de voitures, des cris et des parloirs sauvages...**
- L'APIJ a confirmé qu'elle construisait des bâtiments qui permettent aux détenus, aux riverains et aux utilisateurs de l'établissement, d'avoir des niveaux sonores tout à fait acceptables.
- La question de l'éclairage a également été évoquée.
- L'APIJ a indiqué que des études complémentaires doivent être réalisées. L'enjeu d'éclairage progressif sera pris en compte dans la rédaction du cahier des charges de l'établissement.

La concertation

- **Un participant a demandé des précisions sur le rôle du garant et les objectifs de la concertation.**
- Le garant a rappelé son rôle et celui de la CNDP : il s'agit notamment de garantir la qualité de l'information et des échanges au cours de la concertation, et d'en établir un bilan assorti de recommandations au maître d'ouvrage pour la continuité du processus de dialogue.

- Il a été rappelé que la concertation permet d'informer le public sur le projet et de recueillir les contributions visant à l'améliorer.

Le système carcéral et la politique pénitentiaire

- **La pertinence de la politique d'encellulement a été évoquée.**
- L'APIJ a indiqué que des nouvelles places sont nécessaires pour améliorer les conditions de détention.
- Des échanges ont abordé les grandes lignes de la politique judiciaire française, un participant s'est interrogé sur le rétablissement de la peine de mort.

2- L'IMPACT DE L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE SUR SON ENVIRONNEMENT

Les voies routières et transports

- **L'actuel manque de fluidité du trafic sur la RD 135 a été évoqué.** Cette route est déjà très saturée et les participants craignent que la construction de cet établissement et le projet de ZAE n'accroissent sa saturation.
- L'APIJ a indiqué qu'une étude de trafic est en cours de réalisation pour l'établissement pénitentiaire et qu'une autre étude sera réalisée pour le projet de ZAE par la Métropole. Ces études permettront de déterminer les actions à conduire pour limiter la saturation des voies de transports existantes. Elles pourront être rendues publiques.
- Une représentante de Nîmes Métropole a évoqué le projet en cours de Contournement Ouest de Nîmes. Celui-ci permettra de dé-saturer la RD135.
- **Le détournement de la RD13 a été évoqué.**
- L'APIJ a indiqué que le tracé de la portion à reconstruire n'est pas encore arrêté.
- Le rond-point est apprécié. Il est demandé à ce qu'il soit conservé. De même pour le rétablissement du double sens sur la RD13.
- **Les impacts de ce nouvel établissement pénitentiaire sur les transports en commun ont été évoqués.**
- L'APIJ a indiqué qu'un nouvel arrêt pourrait être créé sur l'actuelle ligne de bus. Éventuellement, les horaires pourraient être adaptés mais il n'y aura pas d'autres conséquences sur les transports en commun.

Les réseaux

- **La création et le dimensionnement des réseaux d'eau et d'assainissement ont été évoqués.**
- **Les participants se sont interrogés sur les éventuels raccordements qu'il faudra réaliser et sur le coût de ces raccordements.**
- L'APIJ a répondu qu'une enveloppe budgétaire est prévue et qu'elle sera dimensionnée par rapport à l'établissement. Pour connaître le calibrage définitif, l'APIJ

doit connaître les besoins générés par la zone d'activité envisagée par Nîmes Métropole. Elle est donc en attente de précisions sur le projet porté par la Métropole.

- **Les participants ont demandé à ce qu'il n'y ait pas de nouveau forage la Vistrenque.**
- L'APIJ a confirmé que ce n'est pas envisagé. Il n'y aura pas de forage pour l'eau potable, seulement pour la défense incendies. Par ailleurs, l'objectif est de recycler l'eau au maximum.

L'insertion environnementale

- **Les participants ont demandé si la butte va être arasée.**
- L'APIJ a indiqué que la butte qui se situe au Nord de l'emprise prévisionnelle va être conservée mais que celle qui se situe à l'Est devra être en partie arasée pour éviter les surplombs sur l'établissement.

Le foncier sur le site à l'étude

- **Les participants se sont interrogés sur la répartition actuelle du foncier.**
- L'APIJ a rappelé que le site d'étude est composé d'une cinquantaine de parcelles environ qui couvrent une surface de 60 ha*. Actuellement, ces parcelles sont majoritairement en friche, avec des aménagements de terrain ayant permis les travaux de la construction de la LGV. SNCF Réseau est propriétaire d'une large partie du foncier de la base travaux sur une superficie d'environ 27 ha*. Ces parcelles sont en cours de rétrocession ou proposées à l'acquisition à Nîmes Métropole. Le reste des parcelles est en propriété privée.
- **Les participants ont demandé quels seront les impacts sur le prix du foncier situé aux alentours du projet.**
- L'APIJ a précisé qu'il n'y a en général pas d'impact sur le prix du foncier.

3- LE PROJET DE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES PORTE PAR NIMES METROPOLE

Le rôle de l'APIJ sur le site d'étude

- L'APIJ a précisé qu'elle est uniquement en charge de l'aménagement sur l'emprise prévisionnelle c'est-à-dire, celle qui sera retenue.
- **Il a été demandé comment les projets de la SNCF et de la Métropole vont s'articuler avec le centre pénitentiaire.**
- L'APIJ a indiqué qu'elle prend en compte les autres projets lorsqu'elle aménage.

Le projet de ZAE

- **Des précisions ont été demandées sur le projet de ZAE porté par Nîmes Métropole.**

4 Permanence, - Projet de construction d'un nouvel
Établissement pénitentiaire à Nîmes - Décembre 2021 - APIJ

- L'APIJ a indiqué que l'agglomération de Nîmes Métropole projette la création d'une zone d'activité économique liée au fret ferroviaire sur le restant de la friche. Des précisions pourront être apportées par la collectivité concernée lors de la réunion publique.
- **Il a été demandé si des hôtels seront créés à proximité de l'établissement pour les familles de détenus.**
- L'APIJ a indiqué que le PLU ne permet pas cette destination à ce jour sur le site à l'étude.